

Lorsqu'ils reçoivent un certificat de 6<sup>e</sup> année du secondaire, nombre d'élèves ont accumulé au moins un an de retard : c'est le cas de plus de la moitié des garçons. Des différences dans ce rythme individuel existent cependant entre les sections d'enseignement : dans la section de transition, une majorité d'élèves sont « à l'heure » alors que l'image est inversée pour la section de qualification.

Par ailleurs, deux traits caractérisent la section de qualification: d'abord, la majorité des élèves de cette section se dote de la double certification (certificat de qualification et certificat d'études ou d'enseignement) ; ensuite, un lien se dessine, tant en technique de qualification qu'en professionnel, entre la double certification et le rythme scolaire individuel, les plus jeunes étant plus enclins à décrocher les deux certificats.

Le rythme scolaire individuel est la présence ou l'absence de retard scolaire. Les élèves qui ont 18 ans ou moins l'année où ils reçoivent leur certificat de 6<sup>e</sup> sont dits « au moins à l'heure », ceux qui ont 19 ans sont dits « en retard d'un an » et ceux qui ont plus de 19 ans « en retard de plus d'un an ». Par ailleurs, la finalité de l'enseignement et la certification diffèrent selon la section et la forme d'enseignement. L'enseignement général, artistique de transition et technique de transition délivre le CESS, l'enseignement artistique et technique de qualification délivre le CESS et/ou un CQ6, l'enseignement professionnel permet d'obtenir un CE et/ou un CQ6. Ces certificats n'ont en principe pas les mêmes débouchés : c'est l'éventualité d'une valorisation sur le marché de l'emploi pour les CQ6, l'enseignement supérieur pour le CESS, la 7<sup>e</sup> professionnelle pour le CE. Les calculs concernant ces certificats ont été effectués pour l'année scolaire 2008-2009.

La figure 28.1 montre que, toutes sections et formes d'enseignement confondues, sont à l'heure 51,6 % des filles et 41,9 % des garçons qui reçoivent un certificat de fin de 6<sup>e</sup> année. En distinguant les sections, on voit que les diplômés à l'heure sont majoritaires seulement dans l'enseignement de transition (71,4 % des filles et 60,2 % des garçons) et que la différence en faveur des filles à l'heure persiste dans toutes les sections. Le ralentissement du rythme scolaire individuel montre par contre des nuances selon le sexe dans les formes de qualification. Ainsi, au terme du technique de qualification, la majeure partie des filles affiche un retard d'un an tandis que la majeure partie des garçons a un retard d'au moins deux ans. En professionnel, les diplômés de 6<sup>e</sup>, filles et garçons, ont le plus souvent un retard d'au moins deux ans.

La figure 28.2 indique la proportion d'élèves qui, dans les formes qualifiantes, obtient les différents types de certificats. On voit que la majorité des élèves a la double possibilité d'accéder à l'emploi (CQ6) et soit à la 7<sup>e</sup> année professionnelle (CE), soit à l'enseignement supérieur (CESS). Quand un seul certificat est obtenu, il s'agit, en professionnel, du CE, en technique de qualification, du CESS. Ceux qui n'obtiennent que le CQ6 sont au plus 5,2 %. Ainsi, dans cette section censée préparer à un métier, 94,8 % des élèves peuvent théoriquement poursuivre des études, même si la majorité d'entre eux s'arme aussi de la possibilité d'un accès à l'emploi<sup>1</sup>. Une différence apparaît pourtant lorsqu'on compare les diplômes obtenus par les filles et par les garçons, surtout dans l'enseignement professionnel : les garçons sont plus nombreux à obtenir la double certification (80,7 % contre 60,7 %) et les filles plus nombreuses (36,6 % contre 14,1 %) à obtenir le seul CE qui peut donner accès à des études supplémentaires. Des profils similaires apparaissent dans le technique de qualification.

La possibilité d'accéder au marché de l'emploi offerte par la qualification pourrait lier l'obtention d'un CQ6 à l'âge des élèves ; les plus âgés étant peut-être davantage pressés de s'engager dans la vie active. La figure 28.3 détaille donc la figure 28.2 en fonction du rythme scolaire individuel des élèves. D'abord, quelle que soit la forme et quel que soit le sexe, on voit que même si l'obtention d'un CQ6 seul est rare, c'est pour le groupe des élèves en retard qu'elle est la plus fréquente. Mais le constat est identique pour l'obtention du CE seul ou du CESS seul : comparés aux élèves à l'heure, les élèves en retard sont plus nombreux à recevoir le certificat d'études sans la qualification. Il est donc difficile de lier le retard scolaire à l'obtention préférentielle d'une qualification professionnelle. Tout au plus peut-on dire que les élèves ayant accumulé le plus grand retard ont, plus que les autres, tendance à n'obtenir qu'un seul certificat.

Parallèlement, la figure 28.3 indique un lien global entre rythme scolaire individuel et double certification. Dans l'enseignement technique de qualification, la double certification est en effet obtenue par 57,6 % des filles et 72,9 % des garçons à l'heure, par 52,9 % des filles et 62,2 % des garçons en retard d'un an, et par 52,8 % des filles et 56,0 % des garçons en retard de deux ans et plus. Dans l'enseignement professionnel, une même tendance à la double certification des plus jeunes se dessine aussi, passant pour les garçons par exemple, de 85,0 % de double certification des plus jeunes à 77,3 % des plus âgés.

## GLOSSAIRE

**Sections et formes d'enseignement** : dans l'enseignement secondaire ordinaire, deux sections existent. La section de transition regroupe les formes générale, artistique de transition et technique de transition. La section de qualification regroupe les formes artistiques de qualification, technique de qualification et professionnelle, dont la finalité est davantage de préparer à une profession.

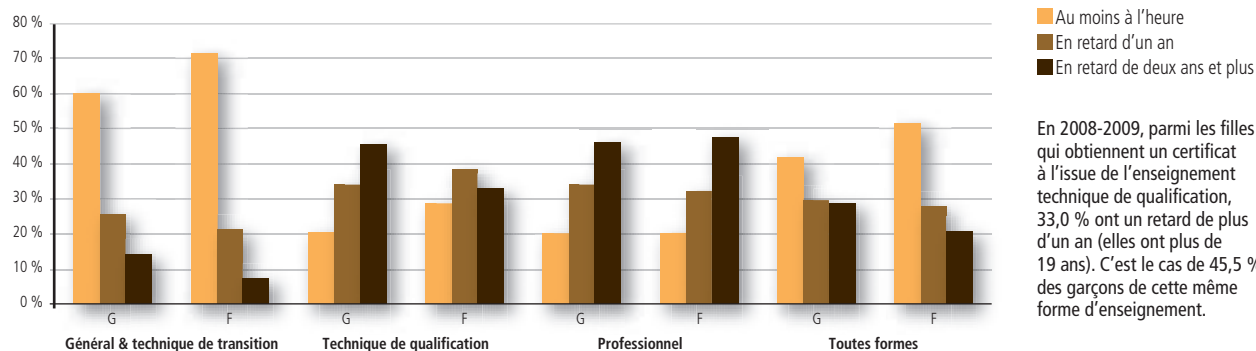
**CESS** : Certificat d'Enseignement Secondaire Supérieur délivré en 6<sup>e</sup> de l'enseignement de transition ou de l'artistique et technique de qualification. Il donne accès à l'enseignement supérieur de type court et de type long.

**CE** : Certificat d'Études de 6<sup>e</sup> professionnelle, sanctionnant une année d'études réussie sans obtention du CQ6. Le CE donne accès à la 7<sup>e</sup> professionnelle.

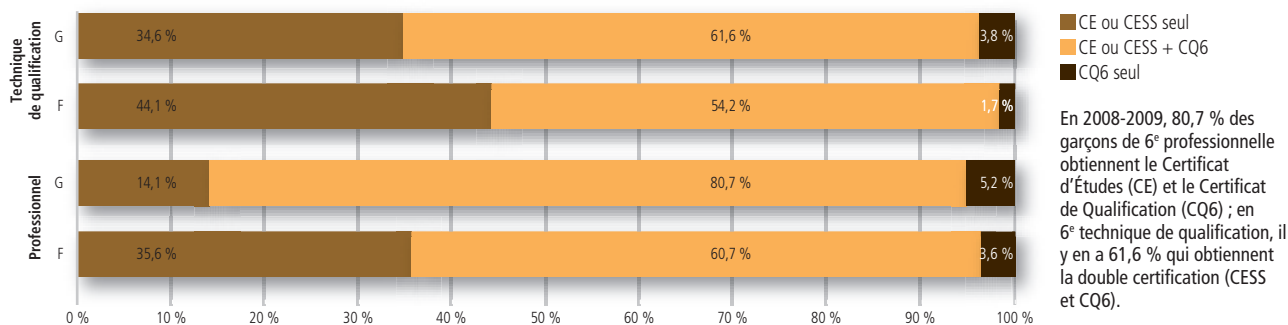
**CQ6** : Certificat de Qualification obtenu au terme d'une 6<sup>e</sup> année de l'enseignement professionnel ou de l'enseignement artistique et technique de qualification. Le CQ6 est spécifique à l'option choisie et peut être valorisé sur le marché de l'emploi. La présentation de l'examen qui le délivre est optionnelle.

1 Quatre options du technique de qualification ne donnent pas accès à un CQ6. Il s'agit des options « Arts plastiques », « Art et structure de l'habitat », « Techniques sociales » et « Aspirant en nursing ». Ces options, sans profil de qualification, donnent accès au seul CESS au terme de la 6<sup>e</sup> année.

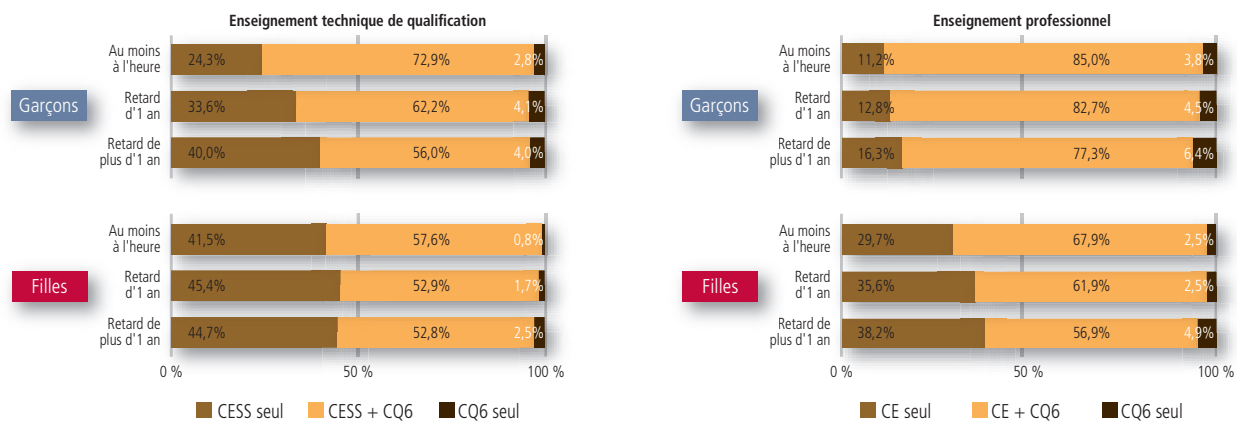
## 28.1 Rythme scolaire individuel des diplômés de 6<sup>e</sup> année de l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice, selon le sexe et la filière d'enseignement – Année de certification 2009



## 28.2 Types de certificats obtenus en 6<sup>e</sup> année du secondaire, selon le sexe, dans les formes qualifiantes : technique de qualification et professionnel – Année de certification 2009



## 28.3 Rythme scolaire individuel et types de certificats obtenus dans les deux formes qualifiantes, selon le sexe – Année de certification 2009



En 2008-2009, 72,9 % des garçons de 6<sup>e</sup> technique de qualification au moins à l'heure obtiennent simultanément le CESS et le CQ6 ; ce taux est de 56,0 % pour les garçons qui accusent un retard de plus d'un an.